

COMMUNIQUE DE PRESSE

SCOT DE GASCOGNE

A l'occasion de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le 13 février en préfecture, les élus du Gers ont à l'unanimité décidé de doter le département d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dit « SCoT de Gascogne » (démarche prévue par la loi Grenelle II et devant être généralisé avant le 1^{er} janvier 2017).

Cet outil vise à doter le territoire d'un cadre de référence pour de grandes politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et de l'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...

Ce document sera élaboré sous l'égide d'un syndicat mixte regroupant 14 intercommunalités du département.

Ce SCoT de Gascogne discuté depuis plusieurs mois sera donc un outil prospectif à la disposition des élus qui leur permettra d'accompagner et d'anticiper les grandes évolutions notamment démographiques et de veiller aux équilibres des développements territoriaux.

Dès que les dernières communautés de communes en auront délibéré le Préfet prendra un arrêté de création du syndicat mixte porteur de ce SCoT.

C'est donc une étape décisive qui vient d'être franchie à l'occasion de la CDCI du 13 février par les élus du Gers qui ont marqué à l'unanimité leur volonté d'avancer ensemble dans le cadre d'une démarche structurante.

